

Réseau Natura 2000  
francilien

# Journée Technique du 12 juin 2012

12 juin 2012 – Pavillon des Forestiers, Forêt de Bondy



DRIEE ÎLE-DE-FRANCE

SERVICE NATURE, PAYSAGE, ET RESSOURCES  
PÔLE BIODIVERSITÉ, ECOSYSTEMES ET CITES



## Le réseau Natura 2000 francilien

L'Île-de-France comporte 35 sites Natura 2000 qui concernent près de 285 communes, soit environ 20% de l'ensemble des communes de la région. Celle-ci se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, et la Bassée témoigne d'une zone d'influence médio-européenne en territoire francilien.

Du fait de l'urbanisation forte du cœur de la région (agglomération parisienne), les milieux naturels d'Île-de-France se rencontrent essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Toutefois, Paris et les trois départements de la petite couronne conservent aussi quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont donc été désignés pour l'Île-de-France :

- 25 sites au titre de la directive Habitats
- 10 sites au titre de la directive Oiseaux dont 1 chevauche en partie la région Picardie.

La superficie totale couverte par ces 35 sites est de 96 680 hectares représentant environ 8% du territoire d'Île-de-France.

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie anime le réseau des acteurs et des partenaires de Natura 2000 en Île-de-France. Outre la DRIEE, celui-ci comprend notamment les services de l'État et des collectivités locales en charge du pilotage et l'animation des sites (préfectures, directions départementales des territoires, Conseil régional, Conseils généraux, Établissements publics de coopérations intercommunales et communes, parcs naturels régionaux, réserves naturelles), leurs partenaires publics et privés (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national de leau et des milieux aquatiques, Office national des forêts, Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France, bureaux d'études, etc.) ainsi que les associations naturalistes franciliennes dont la connaissance et l'expertise sont précieuses (ANVL, ANCA, LPO, CORIF, CERF, NaturEssonne, etc.).

La journée technique du 12 juin 2012 a été organisée par la DRIEE, en collaboration avec l'AEV, dans le cadre de sa mission d'animation du réseau Natura 2000 francilien,

## Sommaire

<b>Introduction à la journée d'échange .....</b>	<b>5</b>
<b>Accueil.....</b>	<b>5</b>
Philippe DRESS.....	5
<b>20 ans de la directive européenne Habitats/Faune/Flore .....</b>	<b>6</b>
Olivier PATRIMONIO .....	6
• Panorama européen, national et local du réseau Natura 2000.....	6
• De la désignation à la gestion des sites Natura 2000 en Ile-de-France .....	7
• Evaluer la conservation des habitats et espèces.....	7
• De la conservation à la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France.....	8
<b>Evaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats .....</b>	<b>9</b>
<b>Etat de conservation des habitats agropastoraux.....</b>	<b>9</b>
Lise MACIEJEWSKI.....	9
• Une approche exploratoire d'un outil de mesure global.....	9
• Développements de l'outil en 2012 .....	10
• Echanges avec la salle .....	10
<b>Les pelouses calcaires du Gâtinais et de la haute vallée de la Juine.....</b>	<b>10</b>
Solène SOULAS.....	10
• Gérer pour protéger les pelouses calcaires du Gâtinais et de la Juine .....	10
• Evaluer pour mieux gérer : panorama des méthodologies actuelles .....	11
• Echanges avec la salle .....	12
<b>Les chiroptères dans le Vexin français : tendances et évolution des populations sur les 3 sites Natura 2000 du PNR du Vexin français.....</b>	<b>12</b>
Céline PRZYSIECKI .....	12
• Une vie de chiroptère .....	13
• Des relevés statistiques et des mesures d'impact difficiles .....	13
• Echanges avec la salle .....	14
<b>Etat de conservation des espèces des cours d'eau.....</b>	<b>14</b>
Marion VOUTE .....	14
• Etat favorable de conservation, sites et espèces Natura 2000.....	15
• Une fiche-outil de l'état de conservation des espèces .....	15
• Echanges avec la salle .....	15
<b>Gestion des sites et retours d'expérience .....</b>	<b>16</b>
<b>Les plans de gestion des parcs en Seine-Saint-Denis.....</b>	<b>16</b>
Claire MARCADET .....	16
• Le site urbain de Seine-Saint-Denis : atouts et freins à la biodiversité .....	16
• Un guide du plan de gestion.....	16
• Lien entre les plans de gestion et la démarche Natura 2000 .....	17
• Echanges avec la salle .....	17
<b>Plan d'action : la gestion des mares en forêt de Rambouillet.....</b>	<b>18</b>
Elisabeth ROYER .....	18
• Le <i>Luronium natans</i> : un enjeu communautaire et national.....	18
• Résoudre le problème par la racine : les actions de restauration des mares à <i>Luronium natans</i> .....	18
• Echanges avec la salle .....	19
<b>Buffet pris en commun, suivi d'une visite de la forêt et de ses étangs à la recherche des Pics.....</b>	<b>20</b>
<b>Gestion des sites et démarche Natura 2000 .....</b>	<b>21</b>
<b>Les Mesures agro-environnementales territorialisées sur les Boucles de la Marne et de Moisson.....</b>	<b>21</b>
Marco BANCHI .....	21
• Un patrimoine naturel et culturel : Boucles de Moisson, Guernes et Boucles de la Marne .....	21
• Natura 2000 au diapason avec les pratiques agricoles : les contrats MAEt.....	21
• Projets de contractualisation 2012 et retours d'expérience .....	22
• Echanges avec la salle .....	22

<b>Un contrat Natura 2000 dans les marais de Larchant .....</b>	<b>23</b>
Jean-François ASMODE .....	23
• Gérer les particularités du marais de Larchant.....	23
• Description de quatre actions de conservation au titre de Natura 2000 .....	23
• Le bilan des actions inscrites au DOCOB .....	24
• Echanges avec la salle .....	24
<b>Les chartes Natura 2000 dans la haute vallée de l'Essonne.....</b>	<b>25</b>
Nicolas BOCK.....	25
• Présentation du site de la haute vallée de l'Essonne .....	25
• Comment animer le site ? .....	25
• Les Chartes Natura 2000 dans la haute vallée de l'Essonne .....	26
<b>Evaluation des incidences du projet Natura 2000 .....</b>	<b>27</b>
<b>Outils et mise en œuvre en Ile-de-France.....</b>	<b>27</b>
Sylvie FORTEAUX.....	27
• Le troisième pilier de Natura 2000 : l'évaluation des incidences .....	27
• Les listes positives .....	27
• Principes de l'évaluation des incidences .....	28
<b>Evaluation des incidences Natura 2000 en Seine-et-Marne.....</b>	<b>28</b>
Alix REISSER .....	28
• Acteurs et leur approche de l'EIN .....	28
• Les outils d'aide à la compréhension et à la prise en compte de l'EIN.....	29
<b>Clôture.....</b>	<b>31</b>
Loïc AGNES .....	31
<b>Sigles.....</b>	<b>32</b>

# Introduction à la journée d'échange

## Accueil

### Philippe DRESS

*Chef du service nature, paysage, et ressources, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France*

Bonjour à tous et merci de votre présence. L'Agence des espaces verts (AEV) nous accueille pour cette journée consacrée à Natura 2000 en Île-de-France au sein du pavillon des forestiers juniors. Je tiens à saluer le travail de **l'AEV qui, au-delà de sa mission de gestion et de valorisation foncière, s'est progressivement muée en un réel instrument de gestion et de pilotage de la connaissance de l'environnement** à travers son implication auprès des publics.

La forêt de Bondy (Seine-Saint-Denis) qui nous entoure est emblématique de certaines problématiques qui touchent la biodiversité francilienne. D'une part, elle est devenue un lieu fréquentable par le public (autrefois une « forêt de Bondy » était synonyme de coupe-gorge à la suite d'un attentat célèbre) et sa qualité environnementale s'est améliorée. D'autre part, elle subit une pression urbaine qui a entraîné une réduction importante de sa surface. Près de 20 % de la population nationale – soit 11,6 millions d'habitants – se concentrent sur le territoire francilien qui couvre à peine 2 % de la surface nationale. Face à un tel constat, **notre objectif est aussi d'atténuer les pressions urbaines qui pèsent sur les habitats naturels.**

Par ailleurs, contrairement à l'urbanisation et au développement économique – 30 % du Produit intérieur brut (PIB) national est créé en Île-de-France –, la biodiversité n'est pas inscrite à l'agenda des priorités régionales. Qu'elle soit ordinaire (forêts de loisirs,...) ou exceptionnelle (espèces et habitats classés), **la biodiversité est pourtant riche en Île-de-France.** Malgré la fragilisation de l'environnement francilien, plus exposé aux pressions urbaines, rappelons que l'identification des sites Natura 2000 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a été particulièrement exigeante ; il en résulte que les sites franciliens sont tous de beaux sites, d'une qualité originelle très souvent comparable aux autres sites européens.

Cette journée d'échange autour de Natura 2000 est l'occasion d'**échanger entre les acteurs individuels et institutionnels dont les pratiques quotidiennes contribuent à préserver, voire à améliorer la biodiversité en Île-de-France.** Vingt ans après la directive européenne Habitats, l'ensemble des Documents d'objectifs (DOCOB), c'est-à-dire des plans de gestions sont seulement maintenant tous achevés (enfin presque, deux ou trois restent encore à finaliser...). Désormais, il s'agit d'aller plus loin que leur simple exécution en répondant aux trois défis qui se présentent à nous :

- la gestion et la mise en œuvre des DOCOB de manière à améliorer véritablement la qualité des sites,
- la coordination des acteurs avec les politiques publiques de protection de l'environnement,
- la création d'un réseau d'acteurs durable et collaboratif.

Cette journée d'échange s'inscrit donc en réponse à ces objectifs et ambitionne notamment de répondre à la nécessité de structurer les interventions des acteurs franciliens.

Enfin, je tiens à remercier les participants présents mais également les institutions qu'ils représentent aujourd'hui. Notre journée commencera par un point d'actualité des sites Natura 2000 en Ile-de-France, puis portera sur la gestion des contrats réalisés et enfin, sur l'évaluation des incidences induites par le programme Natura 2000.

## 20 ans de la directive européenne Habitats/Faune/Flore

### Olivier PATRIMONIO

*Chargé de mission Natura 2000 à la DRIEE*

**Le réseau Natura 2000 a été lancé le 21 mai 1992 avec l'adoption de la directive européenne Habitats/Faune/Flore** – dite directive Habitats – dont l'objectif est de contribuer à préserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages sur le territoire des Etats membres de l'Union européenne.

- Panorama européen, national et local du réseau Natura 2000

L'Union européenne est divisée en zones biogéographiques comprenant 26 106 sites Natura 2000. Ces derniers recouvrent 17,5 % du territoire européen soit près d'1 million de km<sup>2</sup> (dont 198 760 km<sup>2</sup> situés en mer).

La France occupe la 23<sup>e</sup> position en matière d'étendue des sites terrestres Natura 2000 recensés sur son territoire et figure en 1<sup>ère</sup> position en ce qui concerne les zones marines.

Le réseau national de 1 752 sites Natura 2000 est stabilisé depuis les dernières notifications de sites.

En couvrant 12,5 % du territoire, ces sites Natura 2000 concernent 9 000 communes et environ 15 millions d'habitants. Certaines régions françaises sont particulièrement concernées, tel que le Languedoc-Roussillon dont les sites Natura 2000 représentent environ 20 % du territoire. En revanche, dans les régions du nord de la France le réseau des sites Natura 2000 couvre une plus petite superficie

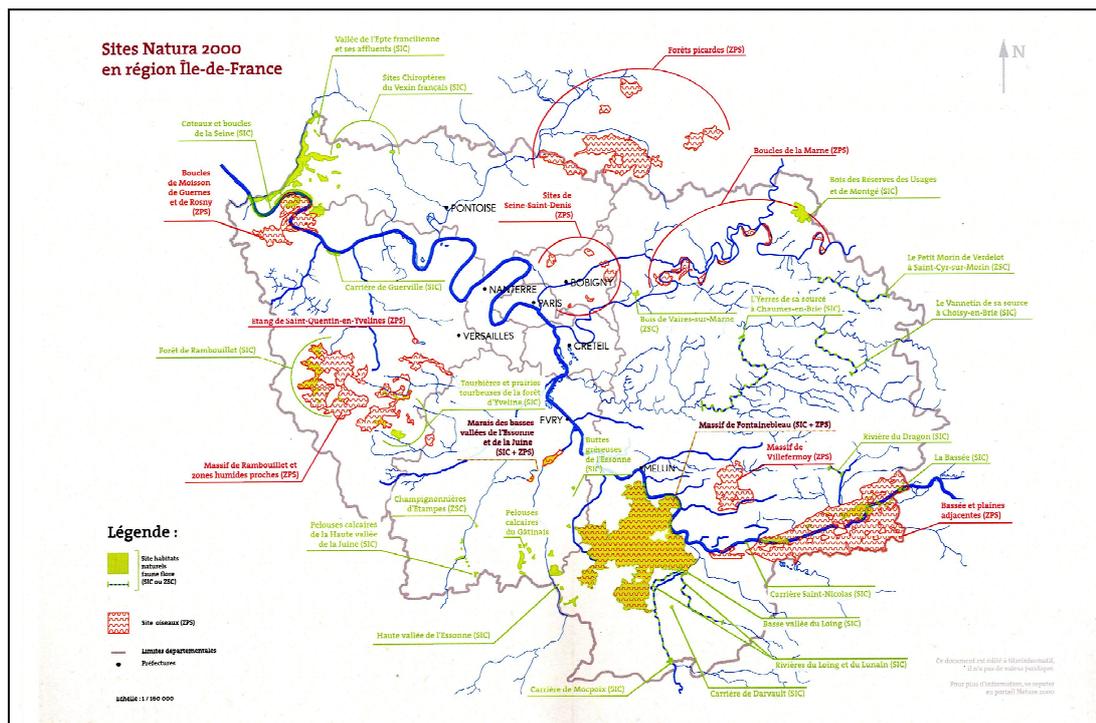


Figure 1 : Répartition des sites Natura 2000 en région Ile-de-France (source : DRIEE)

**En Ile-de-France, 8 % du territoire est classé Natura 2000 et 20 % des communes franciliennes sont impliquées dans ce réseau.** Au total, on dénombre 35 sites Natura 2000 dans la région, dont 10 Zones de protection spéciales (ZPS) – désignées au titre de la directive Oiseaux – et 25 Zones spéciales de conservation (ZSC) – désignées au nom de la directive Habitats. Les sites Natura 2000 franciliens sont localisés en Grande Couronne hormis la ZPS de la Seine-Saint-Denis.

- De la désignation à la gestion des sites Natura 2000 en Ile-de-France

A ce jour, 29 sites Natura 2000 franciliens bénéficient d'un document d'objectifs. Pour les six sites restants, les DOCOB seront finalisés à la fin de l'année 2012, voire au cours de l'année 2013.

Conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux, le transfert de pilotage de la gestion des sites se fait, de l'Etat en direction des collectivités territoriales. En Ile-de-France, on observe un bon taux de transfert puisque les collectivités dans la région pilotent plus de 70 % des sites Natura 2000. Parmi les collectivités partenaires de l'Etat sur Natura 2000, il y a la Région, les départements, les parcs régionaux et certaines communautés de communes.

La mission d'animation Natura 2000 est assurée en interne par les grandes collectivités qui sur des financements de l'Etat ont recruté des chargés de mission dédiés à cette tâche. Cette mission est également confiée à des animateurs extérieurs parmi lesquels on peut citer la fédération de pêche de Seine et Marne, la Chambre d'agriculture, NaturEssonne...

- Evaluer la conservation des habitats et espèces

Selon l'article 11 de la directive Habitats, les Etats membres de l'Union européenne assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur leur territoire. A cet effet, un rapport est élaboré tous les six ans afin de dresser le bilan des dispositions de la Directive Habitat

(Article 17). Cette évaluation confiée au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est réalisée à l'échelle de chaque zone biogéographique et sera transmise en 2013 à la Commission européenne.

A l'échelle du site Natura 2000, Le suivi spécifique relève de l'article R 414-8-5 du Code de l'environnement. L'évaluation de la conservation des espèces et des habitats qui ont motivé la désignation du site fait quant à elle l'objet d'un rapport élaboré par la structure animatrice puis validé par le préfet.

- De la conservation à la reconquête de la biodiversité en Île-de-France

**L'Île-de-France dispose d'un patrimoine naturel très riche mais vulnérable.** En effet, si la région héberge plus du quart des habitats et des espèces animales d'intérêt communautaire présents en France, les populations de certaines espèces sont très fragiles. C'est notamment le cas du sonneur à ventre jaune, de l'écrevisse à pieds blancs, et du grand rhinolophe. **De fait, l'enjeu dans la région n'est pas seulement de maintenir l'existant mais également de reconquérir par des actions de restauration des milieux naturels dégradés.**

# Évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats

## État de conservation des habitats agropastoraux

Lise MACIEJEWSKI

*Service du patrimoine naturel, MNHM*

- Une approche exploratoire d'un outil de mesure global

**L'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au niveau biogéographique sur tout le territoire métropolitain est une obligation tous les 6 ans au titre de l'article 17 de la directive Habitats-Faune-Flore ; et l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces qui ont motivé la création de chaque site Natura 2000 est demandée dans chaque Docob par le code de l'environnement.** L'objectif est de mettre en œuvre une méthode simple et peu coûteuse à l'échelle du site qui réponde aux critères de pertinence, de pragmatisme et d'accessibilité aux non-initiés. L'étude empirique actionnée par l'outil permettra de fournir une information plus large que précise à l'échelle locale.

Le processus d'élaboration de l'outil présente trois phases. La phase exploratoire consiste en une revue de littérature destinée à faire émerger des paramètres, des critères et des indicateurs préexistants, ainsi que la création de nouveaux indicateurs en collaboration avec des experts. Un Comité de pilotage (COPIL) constitué d'experts et de gestionnaires se réunit ensuite pour valider la première liste d'indicateurs et préparer la phase de collecte de données empiriques. Ces dernières permettront de concevoir des indicateurs d'évaluation de la conservation adaptés aux sites étudiés. Enfin, le second COPIL permettra de valider et/ou d'ajuster les indicateurs avant d'entamer la phase de test, consistant à appliquer le modèle d'évaluation sur le terrain.

En pratique, la construction des indicateurs passe par la définition de grands paramètres relatifs au milieu étudié tels que la surface couverte, la structure et la fonction ainsi que les altérations. Ces paramètres se déclinent en différents critères tels que la surface de l'habitat, le morcellement et la fragmentation, la couverture du sol ou encore sa composition spécifique. C'est à l'issue de l'identification de ces variables que sont élaborés les indicateurs de conservation spécifiques au milieu, tels que l'indicateur « couleur » basé sur la couleur des papillons observés qui permet de mettre en évidence le bon état de l'écocomplexe : 0 % – correspondant à un état dégradé – à 100 % – correspondant à un état optimal. On compare pour chaque indicateur la valeur observée à des valeurs seuils. Selon les écarts avec ces valeurs seuils, une note est attribuée à chaque critère. On obtient une note finale en soustrayant à 100 toutes ces notes. Enfin, l'état de conservation est obtenu en reportant cette note sur un axe de correspondance à quatre niveaux

**Dans une optique pragmatique, l'accent est mis sur la lisibilité des indicateurs ainsi que sur leur facilité d'utilisation.** Le modèle propose, pour une même information, plusieurs indicateurs à des degrés de sophistication divers, afin de s'adapter aux ressources dont disposent les organismes qui souhaiteront s'approprier cet outil.

- **Développements de l'outil en 2012**

Les perspectives de développement de l'outil de mesure concernent non seulement son raffinement théorique mais également sa mise en application pratique.

La première collecte de données ayant eu lieu dans la moitié sud de la France, l'objectif est de recalibrer les indicateurs, les valeurs-seuils et les notes en effectuant des relevés dans les régions du nord de la France. Par ailleurs, l'indicateur relatif aux lépidoptères diurnes sera précisé. Enfin, la méthode sera à nouveau testée par des questionnaires.

Par conséquent, des comparaisons avec les outils actuellement développés, pour le même habitat ou pour différents habitats, sont envisagées afin de consolider le modèle.

- **Échanges avec la salle**

**De la salle**

Cette méthodologie est-elle validée au niveau européen ?

**Lise MACIEJEWSKI**

La réglementation sur les sites Natura 2000 n'implique pas la création de ce type de dispositifs. Actuellement, seuls des échanges informels existent entre différents pays membres comme entre la France et la Belgique. Toutefois, la commission européenne s'achemine vers un cadrage plus formel de ces initiatives, notamment par le biais du prochain séminaire biogéographique Atlantique.<sup>1</sup>

## **Les pelouses calcaires du Gâtinais et de la haute vallée de la Juine**

**Solène SOULAS**

*Chargée de mission NaturEssonne*

- **Gérer pour protéger les pelouses calcaires du Gâtinais et de la Juine**

L'association NaturEssonne agit pour la protection de la nature du département de l'Essonne. La présente étude concerne le milieu spécifique des pelouses calcaires qui réunissent de nombreux enjeux écologiques. **Ces habitats riches en faune et en flore sont néanmoins fragiles et requièrent une gestion particulière.**

Les sites Natura 2000 du Gâtinais et la haute vallée de la Juine disposent respectivement de 11 et neuf pelouses calcaires d'une surface totale de 408 hectares. Les pelouses calcaires sont définies comme des formations végétales herbacées rases, dont trois types sont identifiés au titre d'habitat d'intérêt communautaire : les

---

<sup>1</sup> Présentation complète de la méthodologie sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) <http://inpn.mnhn.fr>

pelouses calcaires de sables xériques, les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, les formations à *Juniperus communis*. Elles se composent d'espèces adaptées à la sécheresse et à la pauvreté du sol, qu'elles soient végétales ou animales.

Ces habitats sont actuellement menacés par la colonisation des plantes ligneuses (arbres) ainsi que par l'abandon de la pratique du pastoralisme (la mise en pâture). **Ainsi, en 1965, les pelouses représentaient 83 % du site de la haute vallée de la Juine contre 36 % en 2009.** Face à ce constat, la mission gestionnaire de NaturEssonne vise à maintenir les milieux ouverts en luttant contre la dynamique naturelle de colonisation. Pour ce faire, plusieurs actions sont développées telles que le broyage, le fauchage, la coupe de ligneux ou encore la mise en pâture avec l'aide de bénévoles ou de prestataires.

- Evaluer pour mieux gérer : panorama des méthodologies actuelles

**En 50 ans, la surface des milieux ouverts s'est réduite de moitié.** Leur suivi est donc prioritaire. Plusieurs méthodologies allant dans ce sens sont proposées dans la littérature. Le suivi du cortège floristique global permet, par exemple, d'évaluer la richesse floristique d'un milieu en relevant toutes les espèces présentes sur le site. Le suivi des espèces d'intérêt patrimonial consiste quant à lui à relever et cartographier les espèces concernées tout en appréciant leur évolution.

Matthieu Saint Val, chargé de mission NaturEssonne, a développé au sein de l'association une méthode de suivi phytoécologique par type d'habitat. Celle-ci repose sur plusieurs grands principes, dont la régularité du suivi – trois relevés par an – et sa fonction évaluative à travers la comparaison entre plusieurs placettes pour chaque type d'habitat, la comparaison entre zones gérées et zones témoins et l'intégration de nombreux critères d'évaluation identifiés par le MNHN (hauteur de la végétation, coefficient d'abondance des espèces végétales, nombre d'espèces indicatrices, patrimoniales et/ou remarquables, nombre d'espèces en évolution).

Le processus d'évaluation ainsi élaboré s'articule autour de quatre étapes :

- le relevé de données de terrain
- la comparaison des données récoltées avec celles de l'année précédente
- la pondération du résultat
- l'attribution d'une note globale sur 20 permettant d'apprécier le bon, défavorable ou mauvais état de conservation du site.

La première application de cette méthodologie en 2010 ne permet pas, à l'heure actuelle, d'en apprécier sa pertinence. Par ailleurs, l'amélioration de l'accessibilité de l'outil et la prise en compte de la faune dans le champ d'analyse sont des perspectives de développement envisagées.

**Ces études comparatives ont finalement pour ambition d'évaluer l'impact de la gestion des sites sur la conservation des habitats et des espèces qui les composent.** Dans ce domaine, les travaux du naturaliste Alain Fontaine portent sur les conséquences de la coupe d'un semis de pins sur la dynamique d'une pelouse sèche sur la période 1995-2011. En s'appuyant sur la méthode de notation Braun Blanquet, le naturaliste effectue un relevé exhaustif des espèces observées. A l'issue de cet inventaire, le chercheur identifie deux périodes de gestion de l'état de conservation des pelouses. La première, entre 1996 et 2002 correspond à une période heurtée par les travaux de gestion (coupe de semis de pins et broyage). Cela se traduit paradoxalement par le développement d'espèces opportunistes et adventices. La seconde période, entre 2003 et 2011, se caractérise par la

stabilisation des pelouses. **Le naturaliste constate une nette amélioration, avec l'augmentation voire la réapparition des espèces caractéristiques.** Toutefois, **le maintien de cet état requiert beaucoup de vigilance, du fait de la fragilité des espèces et de la repousse constante des semis de pins.**

- Echanges avec la salle

**De la salle**

NaturEssonne envisage-t-elle de coupler la méthodologie interne avec l'outil développé par le MNHN ?

**Solène SOULAS**

Un couplage des méthodes nous permettrait de pallier leurs imperfections respectives et d'obtenir des données plus larges.

**Lise MACIEJEWSKI**

L'outil d'évaluation proposé par le MNHN en est à ses balbutiements. Son appropriation et son application par NaturEssonne offrirait l'opportunité de valider la méthodologie.

**De la salle**

Comment sont traités les semis de pins ?

**Solène SOULAS**

Les branches de pins sont broyées et exportées avec l'aide d'agriculteurs prestataires. Les troncs sont découpés et placés dans des bosquets pour favoriser le développement des insectes. Toutefois, le prestataire n'a pas l'obligation contractuelle de valoriser les produits de fauche et de broyage.

**De la salle**

Les animaux en pâture sont-ils soumis à des traitements vétérinaires particuliers ?

**Solène SOULAS**

Le type de traitement administré aux bêtes est du ressort du prestataire. Je ne connais pas ses obligations en la matière.

**Lise MACIEJEWSKI**

L'analyse des déjections peut être un indicateur fiable de l'impact des traitements vétérinaires sur les milieux de pâture.

**De la salle**

Il existe effectivement des traitements vétérinaires plus ou moins rémanents permettant de réduire l'impact de la pâture sur les milieux.

## **Les chiroptères dans le Vexin français : tendances et évolution des populations sur les 3 sites Natura 2000 du PNR du Vexin français**

**Céline PRZYSIECKI**

*Chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional (PNR) du Vexin français*

- Une vie de chiroptère

Trois Sites d'importance communautaire (SIC) se situent dans le Vexin français, comportant des cavités d'hibernation pour les chiroptères, communément appelés chauves-souris. **Les particularités des chiroptères, en tant qu'unique mammifère volant, nocturne et au régime insectivore, en font des animaux à protéger.** De plus, leur vie, d'une durée moyenne de 40 ans variable selon les espèces, est scandée par deux périodes d'extrême sensibilité au dérangement : il s'agit de la période d'hivernage entre décembre et février ainsi que de la période d'estive allant de juin à août qui correspond à la période de naissance et d'élevage des jeunes

L'Ile-de-France compte actuellement 20 espèces de chiroptères, dont 17 se trouvent dans le Vexin français. Onze espèces y hibernent, dont cinq sont classifiées parmi les espèces d'intérêt communautaire : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein. **Malgré une apparente diversité, on ne compte que très peu d'individus pour chaque espèce.**

Près de la moitié des populations de chiroptères du Vexin français sont localisées dans le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » (6 cavités). Ensuite, un quart d'entre elles se trouvent dans le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » (18 cavités), 12 % dans le site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » (4 cavités) et 17 % en dehors des sites Natura 2000.

- Des relevés statistiques et des mesures d'impact difficiles

**L'objectif des contrats Natura 2000 dans les sites du Vexin français est de protéger les cavités afin de favoriser l'hivernage des chiroptères.**

Dans le cas de la grande carrière de Chaussy, plusieurs actions et facteurs contingents ont permis de passer de 50 individus de chiroptères en 2000 à 140 en 2011. Depuis 1997, une grande exploitation voisine de la carrière s'est convertie à l'agriculture biologique. De plus, la fermeture des cavités en 2000 a permis d'améliorer significativement la quiétude du site. Par ailleurs, la cartographie des galeries a permis un suivi plus étendu des populations. Enfin, un effet de saison peut avoir un impact sur la densité de population répertoriée. Même si les relevés statistiques dépendent de facteurs contingents, on note donc une tendance stable à l'augmentation des populations et espèces de chiroptères dans la cavité de Chaussy.

En revanche, dans le complexe de cavités de Chars, les données des suivis ne permettent pas d'établir une tendance fiable du fait des particularités des sites. En effet, il y a de nombreuses cavités dans le village dont la plupart sont attenants à des propriétés privées, ce qui rend leur accès plus difficile. De plus, ce complexe se trouve à la limite du département de l'Oise, où nous ne sommes pas missionnés. Enfin, de nouveau, un effet de saison peut influencer le niveau des populations répertoriées.

Les relevés effectués dans les carrières de Magnitot à Saint-Gervais se heurtent quant à eux à la complexité du site et à celle de l'exercice de décompte. Ces carrières offrent en effet de grandes cavités dont la cartographie a été connue seulement à partir de 2009. Ainsi, nous avons auparavant une vision partielle de la population de chiroptères, ce qui ne permet pas de réaliser des comparaisons dans le temps.

En dépit de ces difficultés, **grâce aux données d'hivernage collectées dans le Vexin entre 1998 et 2011 et traitées statistiquement par Julie Marmet du MNHN**

**en 2011, il est possible de conclure à des tendances statistiques pour six espèces ou groupe d'espèces de chiroptères.** Sur cette période, on observe une croissance de 5 % de la population de Grands rhinolophes et de 9 % de celle des Petits rhinolophes. On observe également une croissance des populations du groupe des Oreillardes mais sans différencier les tendances des 2 espèces. La population des Murins de Daubenton connaît une baisse de 12 %, dont la cause serait la disparition de leur territoire. Enfin, aucune tendance nette ne peut être définie pour les populations de Grands murins et pour les populations du groupe des Murins à moustaches, de Brandt et d'Alcathoé<sup>2</sup>.

- Echanges avec la salle

**De la salle**

Comment réduisez-vous l'accès aux cavités, notamment lorsqu'elles sont privées ?

**Céline PRZYSIECKI**

Les cavités sont fermées avec l'accord du propriétaire par l'installation de barreaux horizontaux et d'une porte blindée. Les clés permettant d'accéder aux cavités sont conservées par notre service ou par le propriétaire.

**De la salle**

Pourquoi les relevés statistiques des populations sont-ils très variables ?

**Céline PRZYSIECKI**

Cela s'explique principalement par les difficultés évoquées mais aussi par la méthodologie rustique du décompte. Pour ne pas déranger les chiroptères, nous effectuons des comptages à vue à la lumière d'une lampe sans manipulation. Par manque de moyens et de bénévoles, nous n'effectuons qu'un relevé par an et par site ce qui nous expose d'autant plus aux effets de saison.

**De la salle**

On a coutume d'observer des populations de chauves-souris dans les églises, les avez-vous prises en compte dans vos relevés ?

**Céline PRZYSIECKI**

Nous avons prospecté différents lieux durant la période d'estive. Il en ressort que les églises du Vexin ne sont pas des lieux privilégiés par les chiroptères.

**De la salle**

Au-delà du seul décompte, intégrez-vous dans vos analyses statistiques des paramètres qui puissent expliquer les variations de population ?

**Céline PRZYSIECKI**

Effectivement, lors de nos déplacements dans les cavités, nous relevons certains paramètres comme la température, l'humidité des lieux, etc.

## Etat de conservation des espèces des cours d'eau

**Marion VOUTE**

---

<sup>2</sup> Le plan d'action régional chiroptère est disponible à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-chiropteres-en-ile-a1128.html>

### *Stagiaire Natura 2000 à la DRIEE*

- Etat favorable de conservation, sites et espèces Natura 2000

La question de l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire est cruciale dans la démarche Natura 2000. **Cette évaluation doit s'appuyer sur une définition claire de l'état de conservation.** Or, la directive Habitats propose trois paramètres permettant de conclure à un état de conservation favorable :

- tout d'abord, la dynamique de la population observée doit indiquer que l'espèce considérée peut perdurer dans le milieu auquel elle appartient sans lui porter atteinte
- ensuite, l'aire de répartition de l'espèce ne doit pas être affectée par un risque de diminution
- enfin, la probabilité de maintien de l'habitat relatif à l'espèce doit être positive à long terme.

Les cours d'eau franciliens abritent huit espèces de poissons, crustacées, insectes et mollusques identifiés comme ayant un intérêt communautaire. Ces espèces sont réparties dans neuf sites Natura 2000 : la vallée de l'Epte, la forêt de Rambouillet, les tourbières de la forêt d'Yvelines, la Bassée, l'Yerres, le petit Morin, la rivière du Dragon, les rivières de Loing et du Lunain ainsi que la rivière du Vannetin. Une méthode d'évaluation de la conservation des espèces des cours d'eau doit donc être élaborée en tenant compte des paramètres génériques identifiés ainsi que des spécificités franciliennes. Nous proposons de réaliser des fiches par site et par espèce, afin de compiler l'information de base nécessaire à l'exercice d'évaluation.

- Une fiche-outil de l'état de conservation des espèces

**Les fiches-sites** font la synthèse des méthodes d'inventaires, des résultats et pourcentage de linéaire prospecté, de l'état de conservation des espèces par site selon les paramètres en vigueur et des menaces spécifiques au site pesant sur les espèces d'intérêt communautaires.

**Les fiches-espèces** présentent la taxonomie et les statuts des espèces, recensent les caractères biologiques, écologiques et les menaces et identifie les habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'abriter l'espèce en Ile-de-France. Un volet consacré aux sites Natura 2000 et à leur état de conservation est intégré. Le périmètre sélectionné est pertinent en fonction de l'espèce étudiée. Enfin, la fiche présente les modalités de suivi de l'espèce qui combinent en général des méthodes quantitatives (décompte) et qualitatives (état) et qui obéissent à des critères de périodicité et d'échantillonnage précis.

- Echanges avec la salle

**De la salle :** Ces fiches font-elles l'objet d'une procédure de validation externe et sont-elles disponibles ?

### **Marion VOUTE**

Les fiches-sites et fiches-espèces seront validées à l'issue de mon stage pratique par la DRIEE. Ils seront ensuite naturellement disponibles sur son site Internet puisque l'objectif est bien de fournir un outil d'aide à l'évaluation pour les praticiens.

# Gestion des sites et retours d'expérience

## Les plans de gestion des parcs en Seine-Saint-Denis

**Claire MARCADET**

*Conseil général Seine-Saint-Denis*

- Le site urbain de Seine-Saint-Denis : atouts et freins à la biodiversité

**L'originalité du site de Seine-Saint-Denis tient à sa localisation dans la zone urbaine la plus peuplée de la Petite Couronne.** D'emblée, cette situation se révèle être un véritable atout pour communiquer et sensibiliser les publics à la démarche Natura 2000 et, plus globalement, à la préservation du patrimoine naturel.

Le site de Seine-Saint-Denis se compose de 15 entités (parcs, forêts, etc.) identifiées comme ZPS au titre de la directive Oiseaux. Douze espèces d'oiseaux citées par la directive fréquentent, en effet, plus ou moins régulièrement le site. Les 15 parcs et forêts du site de Seine-Saint-Denis sont majoritairement gérés par des grands gestionnaires publics (Conseil général de Seine-Saint-Denis, AEV de la région Ile-de-France, communes).

Le DOCOB reflète les particularités du site de Seine-Saint-Denis. **En effet, 4 objectifs principaux y sont définis : l'amélioration des pratiques de gestion, la recherche de conciliation avec la fréquentation du public, la communication et sensibilisation des publics ainsi que la maîtrise des pressions urbaines.** La mise en œuvre de ces objectifs passe notamment par l'élaboration d'un plan de gestion à l'échelle de chaque entité, afin de rechercher une cohérence dans la gestion du site Natura 2000.

- Un guide du plan de gestion

L'élaboration des plans de gestion des entités de Seine-Saint-Denis fait d'abord faire interagir le gestionnaire, le rédacteur et les partenaires institutionnels et associatifs. Ce préalable est indispensable à la qualité du plan de gestion et à l'efficacité des actions qui en découleront. L'objectif, à ce stade, est aussi de favoriser l'appropriation des conclusions du plan de gestion par les futurs animateurs de terrain.

**L'élaboration de ces plans de gestion s'appuie sur le « Guide du plan de gestion en Seine-Saint-Denis », publié en 2011 par le Département avec l'appui du bureau d'études ECOTER.** Afin de transférer certaines bonnes pratiques, ce guide est diffusé sur le site Internet du site Natura 2000 (<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>) et des exemplaires sont à la disposition des participants à cette journée. Il s'agit d'un guide, présentant le contexte et les problématiques du site, puis la méthodologie de projet qui accompagne la mise au point du plan de gestion.

Le guide doit être utilisable par tous les gestionnaires d'espaces verts en milieu urbain. C'est pourquoi l'ensemble des étapes du plan de gestion y sont détaillées. Le processus décisionnel associé, à travers le comité d'élaboration, un grand nombre

d'acteurs : le Département, les services de l'Etat, les associations ou groupements de bénévoles, les experts scientifiques, les autres institutions ou collectivités concernées et éventuellement le maître d'œuvre ou le paysagiste à l'origine du site. Au-delà de la conception du plan de gestion, le guide insiste également aussi sur l'évaluation des actions qui en découlent, et notamment le volet évaluation des incidences au titre de Natura 2000. En effet, **un volet précise la contribution des actions engagées aux objectifs du DOCOB.**

Le plan de gestion tel qu'il est conçu permet aux acteurs de partager une vision transversale des enjeux et des activités des sites. Cette vision partagée émerge des concertations au sein du comité d'élaboration. Par ailleurs, **la concertation ne porte pas uniquement sur les projets d'aménagement mais également sur les pratiques de gestion.** C'est à partir de la réflexion de terrain que peuvent être élaborés les diagnostics et les analyses, permettant de conduire à une connaissance empirique des enjeux du site. Cela peut également donner lieu à des innovations pratiques.

*In fine*, la capitalisation des compétences doit nous permettre de mettre à jours les plans de gestion de neuf entités du site d'ici 2015.

- Lien entre les plans de gestion et la démarche Natura 2000

De nombreux espaces naturels étant inclus dans le site urbain de Seine-Saint-Denis visé par Natura 2000, le plan de gestion doit permettre de programmer et de mettre en œuvre les mesures proposées dans le DOCOB. **En effet, le plan de gestion doit être compatible avec les objectifs du DOCOB et intégrer certaines de ses mesures.** En outre, il doit permettre d'accompagner l'animateur Natura 2000 dans la réalisation des actions du DOCOB mais aussi dans l'évaluation des incidences du plan de gestion. A cette fin, un paragraphe sur les « incidences sur les enjeux de conservation Natura 2000 » est présent dans chaque fiche-action figurant au plan de gestion<sup>3</sup>.

- Echanges avec la salle

**De la salle**

Le plan de gestion intègre-t-il la gestion des forêts ?

**Claire MARCADET**

Le plan de gestion comprend un volet spécifique sur le renouvellement et la gestion des espaces forestiers. On compare aussi les actions selon les caractéristiques des forêts, en termes d'ancienneté par exemple.

**De la salle**

Depuis 50 ans, la gestion du milieu forestier est limitée, par la fréquentation du public. Ainsi, comment régulez-vous cette fréquentation ?

**Claire MARCADET**

Le plan de gestion nous permettra d'opérer des choix de délimitation de zones protégées du public. Il convient également de communiquer sur ces décisions sensibles avec les usagers.

---

<sup>3</sup> Informations complètes sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>

## Plan d'action : la gestion des mares en forêt de Rambouillet

**Elisabeth ROYER**

*Office national des forêts (ONF), Forêt domaniale de Rambouillet*

- Le *Luronium natans* : un enjeu communautaire et national

Le *Luronium natans* est une espèce végétale aquatique présente dans les eaux stagnantes ou à courant faible. Il s'adapte aux variations du niveau de l'eau mais beaucoup moins à la concurrence d'autres espèces. **Le *Luronium natans* étant actuellement en régression sur l'aire atlantique, il fait l'objet d'une protection réglementaire internationale (convention de Berne) et communautaire (directive Habitats).** Un plan national d'action vient également compléter ce dispositif de protection.

Selon Boillot (2003) et Arnaboldi (2005), la forêt de Rambouillet abrite 12 mares dans lesquelles se développe le *Luronium natans*. La moitié de la population de cette espèce se situe sur les mares de plateaux, et l'autre moitié sur les mares de vallons et sur les berges d'étangs. L'état des lieux de la forêt de Rambouillet effectué en 2005 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB relevant de la Directive Habitat, révèle le mauvais état de conservation du *Luronium natans* sur la majorité des sites où il est présent. Les travaux de réfection des mares ainsi que la présence de sangliers semblent avoir un impact positif sur la conservation de l'espèce. En effet, les animaux réactivent des micros-faciès favorables lorsqu'ils se baigent dans la vase.

- Résoudre le problème par la racine : les actions de restauration des mares à *Luronium natans*

**Le maintien de l'espèce *Luronium natans* passe par des actions périodiques qui visent à lutter contre le comblement naturel des mares par les débris végétaux.** Dix des douze sites à *Luronium natans* dans la forêt de Rambouillet ont fait l'objet de travaux de restauration. Parmi eux les deux mares suivantes.

Tout d'abord, la mare aux Canes située dans le bois des Plainvaux avait totalement disparu en 1986. A l'automne 1996, la saulaie a été déboisée, les rémanents ont été exportés ou déposés en bordure ; en décembre, les berges ont été curées en pente douce et une petite fosse-refuge a été surcreusée pour la faune. Quelques mètres carrés de glycérie ont été conservés afin de favoriser le développement de la prairie aquatique. Dans les sept mois suivants le curage, le *Luronium natans* est réapparu et s'est développé. En 2003, la mare aux Canes est ainsi devenue la plus importante station francilienne connue de *Luronium natans*. L'entretien de la mare s'est poursuivi avec en 2003 et 2005, la création d'un piège à sédiments en amont, le curage localisé et le profilage de berge.

Ensuite, la mare parcelle 12.10 a été restaurée en 2004. La mare a été curée après élimination de la végétation (molinie surtout) tout comme les collecteurs d'alimentation, ce en préservant la petite station de *Luronium* existante (quelques m<sup>2</sup>). Ces travaux ont permis d'augmenter la capacité de rétention d'eau ainsi que la réapparition de certaines espèces et le développement du *Luronium natans* à partir du

mois de juin 2005. En 2011, cette espèce est toujours présente mais des travaux importants d'entretien sont à prévoir d'ici trois à quatre ans.

En conclusion, pour la forêt de Rambouillet, le bilan de l'ensemble des restaurations s'avère positif non seulement pour le *Luronium natans*, qui s'étend sur au moins 10 m<sup>2</sup> dans chacun des sites, mais également pour d'autres espèces végétales et animales. Cependant, compte tenu de la taille souvent très réduite de ces milieux à évolution pouvant devenir rapidement défavorable à *Luronium*, un suivi régulier de l'espèce permettant de programmer éventuellement des interventions est indispensable.

- Echanges avec la salle

#### **De la salle**

Certes, les travaux sont justifiés par la directive Habitats, cependant, il semble que les engins et techniques utilisés puissent avoir un effet néfaste sur l'environnement.

#### **Elisabeth ROYER**

Effectivement, le seul objectif de répondre au DOCOB n'est pas suffisant. D'ailleurs, pour *Luronium natans* la moitié des sites est hors périmètre Natura 2000 et Rambouillet a une responsabilité importante dans la conservation de l'espèce au niveau de l'Île-de-France. Il faut signaler également que, lorsqu'on entreprend des opérations de génie écologique comme la restauration des mares, nous nous attachons à la conservation de la biodiversité dans son ensemble, même si on priorise certains objectifs.



*Figure 3 : La mare aux Canes en 2003, plus belle réserve francilienne de Luronium natans*

# Buffet pris en commun, suivi d'une visite de la forêt et de ses étangs à la recherche des Pics



# Gestion des sites et démarche Natura 2000

## Les Mesures agro-environnementales territorialisées sur les Boucles de la Marne et de Moisson

**Marco BANCHI**

*Animateur Natura 2000, AEV d'Ile-de-France*

- Un patrimoine naturel et culturel : Boucles de Moisson, Guernes et Boucles de la Marne

Les Mesures agro-environnementales territoriales (MAEt) correspondent à des contrats Natura 2000 en milieux agricoles. **Le principe des MAEt est d'inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques en fonction des enjeux précis du territoire** (eau, écologie, Natura 2000). Ces efforts consentis par les agriculteurs sont rétribués par une subvention accordée pour une durée de cinq ans. Les animateurs Natura 2000 sont chargés de la mise en œuvre des MAEt pour chaque territoire concerné. En l'occurrence, cette présentation portera sur les ZPS Boucles de Moisson et Guernes ainsi que sur les Boucles de la Marne.

Les Boucles de Moisson et Guernes s'étendent sur 6 028 hectares répartis sur 17 communes et 22 exploitations agricoles (céréales et élevage) dont un quart est en jachère. Les terres agricoles côtoient les milieux forestiers, des plans d'eau ainsi que des landes. Cette diversité de milieux et de paysages accueille plus de 180 espèces d'oiseaux.

Les Boucles de la Marne forment quant à elle un site polynucléique avec huit entités s'étendant sur 2 624 hectares, 27 communes et 19 exploitations agricoles dont un quart de la surface est en jachère. A nouveau, il s'agit principalement de cultures céréalières. Les différents milieux naturels se structurent autour de la Marne et des plans d'eau. Cette ZPS accueille plus de 200 espèces d'oiseaux, dont certaines sont apparues en raison des activités agricoles du site.

- Natura 2000 au diapason avec les pratiques agricoles : les contrats MAEt

Dans les Boucles de la Marnes, huit MAEt sont conçues afin d'être proposées aux agriculteurs. Elles portent sur l'entretien des haies, l'entretien et la création de prairies, la création de bandes enherbées, la mise en gel des parcelles, la création de couverts favorables à l'installation de nids d'oiseaux et la mise en place de pâturages. Cette dernière mesure est ambitieuse pour l'Ile-de-France. Les dix MAEt proposées dans les Boucles de Moisson et de Guernes visent les mêmes objectifs.

**En 2011, sur l'ensemble des sites, 13 agriculteurs – soit un tiers des agriculteurs présents sur le périmètre concerné – se sont engagés dans une MAEt.** La surface contractualisée représente 120 hectares, soit 7,2 % de la Surface agricole utile (SAU) des sites. Les mesures ont permis de retarder la fauche de 47 hectares de jachères, de créer 37 hectares de prairies et 1,7 km de bandes enherbées. En outre, en 2011, le montant des rétributions s'élève à 176 000 euros.

**Ce bilan est d'autant plus positif que la quasi-totalité des MAEt ont été mobilisées pour les deux sites.** Certaines de ses mesures se sont par ailleurs révélées assez originales. La culture de navette fourragère ainsi que le développement de bandes enherbées ont permis à l'œdicnème criard de se maintenir sur des parcelles habituellement moins accueillantes (cultures d'hiver couvrantes et hautes dès l'arrivée de l'oiseau). De son côté, la mesure pastorale a permis d'entretenir les milieux ouverts du Domaine régional du Grand Voyeux avec une végétation rase. Actuellement, 60 à 80 brebis sont en pâture sur ces milieux, où l'on a également pu identifier des nids d'œdicnèmes criards.

- Projets de contractualisation 2012 et retours d'expérience

Dans les Boucles de Moisson et Guernes, une surface d'environ 10 hectares de prairies nouvellement créées ou entretenues sans fertilisation ni produits phytosanitaires sur des zones de facturation de la craie va faire l'objet d'un contrat de MAEt. La création d'une prairie de 5 hectares en zone de réaménagement de carrières et site de regroupement de l'œdicnème criard ne sera pas encadrée par un contrat mais bénéficiera du même cahier des charges à la demande du carrier.

Dans les Boucles de la Marne, un nouvel agriculteur s'engage à créer 10 hectares de couverts favorables à la biodiversité, au maintien du gel et à l'entretien de 600 m de haies. Un autre contrat est étendu à 400 m de haies supplémentaires. Enfin, un agriculteur s'engage non-contractuellement à maintenir 5 hectares de prairies en gel pour favoriser l'installation de l'œdicnème criard.

Au terme de ces contractualisations, un bilan positif peut être dressé. **Les mesures sont diversifiées, parfois originales, et elles ont un impact positif sur certaines espèces comme l'œdicnème criard.** En revanche, il subsiste des doutes sur une MAEt visant l'entretien des ripisylves. Cette mesure n'a pas été activée puisque sa cohérence avec l'objectif de protection de l'avifaune et sa faisabilité sur les berges domaniales de la Seine et de la Marne ne sont pas avérées. Enfin, malgré un accueil plutôt positif de ces mesures, des efforts de transparence vis-à-vis des agriculteurs doivent être poursuivis. En effet, **l'animateur se heurte souvent aux inquiétudes, pourtant légitimes, de ces derniers** quant aux lourdeurs administratives que représente le contrat, aux contrôles qui seront effectués et sanctions auxquels ils peuvent éventuellement s'exposer. De plus, il convient de mieux accompagner les agriculteurs dans la sélection des MAEt afin d'éviter les effets d'opportunité (choix de la MAEt la plus rémunératrice), notamment lorsqu'une surface agricole représente, en l'état, un enjeu écologique. Pour ce faire, **l'animateur doit être force de proposition et présenter à l'agriculteur les mesures qui peuvent lui convenir.**<sup>4</sup>

- Echanges avec la salle

**De la salle**

Quel type de haies préconisez-vous ?

**Marco BANCHI**

Il s'agit de haies hautes de type bocage qui mêlent des arbres et des arbustes. Ce type de haies diffère des haies basses que l'on trouve dans le nord de la France.

**De la salle**

---

<sup>4</sup> Plus d'informations : <http://boucledemoisson.n2000.fr> (Site sur les Boucles de Marne en construction)

Avez-vous des informations sur la durée des contrats de MAEt et des versements des subventions ?

### **Marco BANCHI**

En principe, la durée d'engagement et de versement des subventions est de cinq ans. Toutefois, la directive de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF) indique que le versement des subventions cessera en 2014. A cette date, les agriculteurs devront se réengager sur d'autres mesures afin de percevoir de nouvelles subventions de l'Europe et de l'Etat. Cette question n'étant pas suffisamment éclaircie, nous continuons à communiquer sur une durée d'engagement et de subvention de cinq ans auprès des agriculteurs.

## **Un contrat Natura 2000 dans les marais de Larchant**

### **Jean-François ASMODE**

*Office de génie écologique*

- Gérer les particularités du marais de Larchant

Le marais de Larchant est une propriété privée agréée comme Réserve naturelle régionale (RNR). Il est inclus dans plusieurs dispositifs réglementaires, dont le site Natura 2000 du massif de Fontainebleau. La gestion du site est assurée par l'Association de la réserve naturelle du marais de Larchant (ARNML) et la maîtrise d'œuvre par l'Office de génie écologique (OGE). Le plan de gestion du site approuvé pour la période 2007-2012 est en cours d'application.

**La particularité du marais de Larchant réside dans la variation du niveau des eaux tous les cinq à sept ans.** Ce rythme conditionne les solutions de gestion qui y sont appliquées. Par ailleurs, la roselière, d'une surface de 12 hectares, était l'unique lieu de reproduction du Butor étoilé en Ile de France. Ainsi, **l'objectif de gestion principal est d'étendre la roselière de 3 hectares supplémentaires, afin d'offrir un habitat optimal pour le Butor étoilé.** Cela implique alors de lutter contre l'invasion des saulaies qui apparaissent lorsque le niveau de l'eau diminue.

Plusieurs actions ont été engagées dans le cadre du DOCOB. Les peupliers qui délimitent les berges du marais ont ainsi été coupés et débardés par des chevaux de trait. Un parc d'une surface de 20 hectares a été créé pour développer un pâturage extensif. Des plateformes suspendues ont été bâties pour y accueillir des nids de balbuzards. Enfin, afin d'étendre la surface de la rosière, 17 hectares de saulaies ont été coupés.

- Description de quatre actions de conservation au titre de Natura 2000

L'opération de débardage des peupliers par les chevaux de traits s'est heurtée à quelques difficultés. En effet, l'étroitesse des berges a rendu le chantier plus périlleux, un cheval de trait a d'ailleurs chuté dans le marais. Concernant le projet lui-même, il a été difficile de convenir d'une date de début de chantier avec les prestataires et en cohérence avec les enjeux écologiques du site : montée de sève, période de nidification, etc. L'aspect positif de cette méthode vient du fait que le sol reste intact une fois l'opération achevée.

Lorsque le niveau du marais est bas, il est possible de créer des zones de pâtures. A cet effet, 20 hectares de terrain ont été clôturés par des troncs d'acacias reliés par des fils électriques *high tensil* (incassables) afin d'y accueillir cinq bœufs *highland*. Ces bœufs, contrairement aux chevaux, réduisent l'extension des saules et n'entament pas la roselière. Ce pâturage est extensif puisqu'un bœuf suffit pour l'entretien de 4 hectares. Cette opération a été réalisée en régie par le personnel de l'ARNML.

Par ailleurs, des plateformes à Balbuzard ont été bâties entre deux peupliers. Les arbres sont écimés, ce qui demande un entretien tous les deux ans environ. Enfin, la coupe de 17 hectares de saules et de souches de saules a été effectuée par l'entreprise Varvoux à l'aide d'un broyeur à chenille frontal et d'un broyeur sur flèche. Les zones proches de la roselière ont fait l'objet d'une attention particulière.

- Le bilan des actions inscrites au DOCOB

Globalement, **la conclusion du contrat Natura 2000 a permis de réaliser des actions d'envergure, qui ont incontestablement conduit à une meilleure conservation du site.** Le financement à hauteur de 100 % des opérations exécutées dans le cadre de Natura 2000 est un atout certain de ce contrat. On peut toutefois regretter **l'excès de précision du DOCOB, qui peut parfois empêcher l'émergence de pratiques innovantes ou l'adoption de méthodes alternatives.** Par exemple, le DOCOB précise que les fils de clôture sont des fils barbelés et exclut les chevaux ou moutons des activités de pâture. De nouvelles opérations auront lieu en 2012, qui consistent par exemple à créer à proximité de la roselière une zone d'eau qui ne soit pas affectée par la variation du niveau du marais et à améliorer les pentes de certaines berges.

- Echanges avec la salle

**De la salle**

Les balbuzards se sont-ils reproduits ?

**Jean-François ASMODE**

Nous n'avons pas observé de reproduction pour le moment. Nous avons conçu les plateformes de nidification avec l'aide du spécialiste Rolf Wahl et avons donc bon espoir de voir un jour cette espèce nicher.

**De la salle**

Y a-t-il un travail de reprofilage des berges ?

**Jean-François ASMODE**

Effectivement, lorsque les zones d'eau seront creusées, la terre récupérée nous permettra de réaliser un reprofilage des berges des canaux attenants afin de créer des pentes douces plus favorables à l'installation de la végétation.

**De la salle**

Que deviendront les bœufs ? Vous appartiennent-ils ?

**Jean-François ASMODE**

Les bœufs, comme les chevaux, appartiennent à l'ARNML. Lorsque le niveau du marais remontera, les bœufs seront déplacés dans d'autres lieux de pâture ou seront abattus. L'entretien des animaux représente un coût important pour l'association car ils ne peuvent s'alimenter dans les prairies qu'à partir du mois de mai.

### De la salle

Quelle est l'origine du marais de Larchant ?

#### Jean-François ASMODE

Le marais de Larchant est un site naturel. Son origine encore floue peut s'expliquer par sa situation – au point le plus bas du méandre fossile de la rivière du Loing – et par un phénomène d'érosion éolienne. A ce sujet, un mémoire de Master 2 vient d'être soutenu. Par ailleurs, une thèse de doctorat portera sur l'origine de l'eau du marais afin d'en comprendre ses variations.

### De la salle

La faune du marais fait-elle l'objet d'un suivi spécifique ?

#### Jean-François ASMODE

Les oiseaux, les libellules, les mollusques, etc. font l'objet d'un programme de suivi.

### De la salle

Comment expliquez-vous le développement de la saulaie ?

#### Jean-François ASMODE

Les saules étaient auparavant coupés et utilisés comme bois de chauffage. A partir de 1950, les coupes cessant, la saulaie s'est développée et a envahi la roselière.

## Les chartes Natura 2000 dans la haute vallée de l'Essonne

### Nicolas BOCK

*Animateur du site de la haute vallée de l'Essonne*

- Présentation du site de la haute vallée de l'Essonne

Le site de la haute vallée de l'Essonne s'étend sur une surface de 971 hectares répartis sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et incluant cinq communes. **Ce site est détenu par 296 propriétaires essentiellement privés, dont une trentaine possède près de 90 % du site.** Traversé par les rivières de l'Essonne et de la Velvette, le site présente une diversité de milieux humides typiques des habitats de fonds de vallée. Ces milieux humides côtoient toutefois des milieux secs comme des pelouses calcaires et des landes sur les coteaux et le plateau. Les habitats d'intérêt communautaire, qu'ils soient liés aux milieux humides ou secs, représentent environ 18 % de la surface du site. **Ces habitats sont affectés par un même problème de colonisation des milieux, et présentent un état de conservation plutôt moyen.** Par ailleurs, quatre espèces animales d'intérêt communautaire sont présentes dans ces milieux : l'écaille chinée, le lucane cerf-volant, le *vertigo moulinsiana* et le *vertigo angustior*. Au cours de l'année 2012, la répartition des populations de *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior* sur le site devrait être étudiée.

- Comment animer le site ?

La sensibilisation des publics aux actions de Natura 2000 passe par plusieurs canaux. Des fiches d'informations sont réalisées à destinations des propriétaires, des articles de communication sont publiés et des réunions publiques organisées sur les enjeux

de Natura 2000. Ponctuellement, les animateurs téléphonent ou rendent directement visite aux propriétaires afin de les informer sur les chartes et les contrats Natura 2000. **Le travail de prospection vise en priorité les propriétaires les plus importants puisque c'est sur leurs terres que l'on retrouve la plupart des habitats et espèces à intérêt communautaire.**

- Les Chartes Natura 2000 dans la haute vallée de l'Essonne

Certains propriétaires ont adopté des chartes Natura 2000. Conclues pour une durée de cinq ans, elles comprennent des **engagements de portée générale, des recommandations de bon sens et des engagements plus spécifiques à l'habitat concerné.** En adoptant cette charte, les propriétaires sont soumis à un contrôle du bon respect des engagements généraux et spécifiques en contrepartie d'avantages fiscaux. Les recommandations n'impliquent ni contrôle ni sanction mais les propriétaires sont fortement incités à les respecter.

Les engagements généraux sont de plusieurs ordres. Par exemple, le propriétaire doit autoriser l'accès au site à l'animateur Natura 2000 à des fins de suivi, d'inventaire ou d'évaluation. Il s'engage aussi à maintenir des parcelles à l'état naturel et à y interdire la pratique de loisirs motorisés. S'ajoutent ensuite les engagements spécifiques relatifs aux milieux ouverts, aux marais, aux milieux forestiers et aux berges et cours d'eaux.

**Depuis 2011, sept chartes Natura 2000 sont mises en œuvre.** Cinq propriétaires privés, la base régionale de loisirs et de plein air de Buthiers et une commune en sont signataires. Ainsi, 44 % de la surface du site relève d'une charte Natura 2000. Ces chartes sont adaptées aux propriétaires privés puisqu'elles n'engendrent aucun coût et sont moins contraignantes d'un point de vue administratif qu'un contrat Natura 2000. Elles sont aussi l'occasion de créer des liens avec les propriétaires.

# Évaluation des incidences du projet Natura 2000

## Outils et mise en œuvre en Ile-de-France

**Sylvie FORTEAUX**

*Chargée de mission Natura 2000 à la DRIEE*

- Le troisième pilier de Natura 2000 : l'évaluation des incidences

**Avec la concertation et la contractualisation, l'outil de prévention que représente l'évaluation des incidences est le troisième pilier du dispositif Natura 2000.** Cet outil orienté vers les projets permet de prévenir des atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. C'est une des rares évaluations environnementales à être contraignante. La mise en place de l'Évaluation des Incidences est un vrai défi pour les services de l'Etat, car on va plus loin que ce qui existait auparavant, et quand l'incidence est forte, on peut s'opposer au projet, le réduire, le modifier, le délocaliser ou ne pas le faire. Obligation communautaire, le dispositif réglementaire encadrant l'évaluation des incidences Natura 2000 est aujourd'hui achevé.

L'Évaluation des incidences (EIN) apparaît à l'article 6 de la directive Habitats qui stipule qu'elle s'applique à l'ensemble des projets liés directement ou non aux sites Natura 2000, s'ils peuvent avoir un impact sur l'état de conservation du site. **L'évaluation doit donc être proportionnée aux enjeux du site, répondre au contenu attendu d'une évaluation, au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 et se concentrer sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui y sont présents.** Qu'elle soit simple ou approfondie, cette évaluation est obligatoire, synthétique et doit fournir des conclusions argumentées. Toutefois, elle est dispensée pour les activités réalisées dans le cadre de contrats ou de chartes Natura 2000.

La France a fait le choix de **listes positives d'activités soumises à l'évaluation des incidences**. Deux listes portent sur les régimes d'encadrement administratifs existants. Une liste nationale applicable à l'ensemble du territoire figure au Code de l'environnement (R.414-19). Elle est complétée par une liste locale (LL1) établie par chaque préfet de département. Un 2<sup>ème</sup> type de liste, liste locale 2 (LL2) porte sur la constitution d'un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000. Enfin, la loi Grenelle II de juillet 2010 introduit la possibilité de faire une évaluation des incidences pour des projets non-inscrits à une des 3 listes mais susceptibles de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Cette mesure « filet » a un caractère exceptionnel.

- Les listes positives

La liste nationale portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants est fixée par le décret du 9 avril 2010 (R.414-19 du CE). Complétées par LL1, ces listes se structurent autour de trois groupes « d'activités » : les documents de planification,

les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagement ou d'installations et les manifestations et interventions en milieu naturel (activités de loisirs).

Concernant le régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000, la 2ème liste locale (LL2), en cours, pourra inclure les projets relatifs aux cinq rubriques suivantes : forêt, agriculture, eau, équipements et travaux d'infrastructures et aménagements de loisirs. Ces listes sont ciblées et géographiquement délimitées.

Pour l'heure, les 4 départements de Grande Couronne ont proposé leurs listes LL2 (entre 13 et 20 items) qui ont recueilli l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 29 mars 2011.

- Principes de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences Natura 2000 repose sur trois principes. Premièrement, elle permet d'évaluer les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Deuxièmement, elle interroge le pétitionnaire en amont sur les conséquences de ses choix par rapport à l'impact de ses actions et de leur amélioration au regard des enjeux du site Natura 2000. Troisièmement, l'EIN 2000 encadre l'autorisation des projets affectant un site Natura 2000 et peut, le cas échéant, s'y opposer. **Il s'agit non pas d'une contrainte réglementaire, mais bien d'un outil d'aide à la décision pour le pétitionnaire. L'évaluation des incidences est de sa responsabilité.**

C'est le service instructeur « habituellement » compétent qui est le service instructeur 1<sup>er</sup> niveau, c'est-à-dire le service en 1ère ligne sur la recevabilité des dossiers incluant une EIN. Afin de faciliter cette démarche, la DRIEE accompagne les référents Natura 2000 dans l'organisation et la mise en œuvre du dispositif régional d'évaluation des incidences. **Elle préconise que les animateurs Natura 2000 soient pleinement intégrés dans ce processus, car par leurs connaissances du terrain, ils peuvent accompagner le pétitionnaire dans son EIN en expliquant les enjeux de conservation des sites N2000, et orienter au mieux le projet.** La DRIEE organise, en lien avec le CVRH, des sessions régionales de formation à destination des services instructeurs (interministériel). Elle propose aux services instructeurs et porteurs de projets des outils d'accompagnement régionaux à adapter localement par les DDT/UT EA (canevas dossier EIN, formulaire pour évaluations préliminaires, check-list et tableau des risques d'incidences en fonction des projets, téléchargeables sur le site Internet DRIEE)<sup>5</sup>.

## Evaluation des incidences Natura 2000 en Seine-et-Marne

**Alix REISSER**

*Technicienne stagiaire Natura 2000 à la DDT 77*

- Acteurs et leur approche de l'EIN

L'étude technique réalisée au sein de la DDT 77, porte sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'état d'avancement du dispositif en Seine-et-Marne et vise à apporter

---

<sup>5</sup> Les outils d'accompagnement sont présentés à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-a1140.html>

## **des propositions d'améliorations aux dispositifs existants, en partant des difficultés rencontrées par les acteurs.**

Au cours de cette étude, trois groupes d'acteurs ont été identifiés. Un premier groupe très hétéroclite rassemble les porteurs de projets. Le deuxième regroupe les services instructeurs ou ceux qui sont saisis pour avis, qui ne se limite pas d'ailleurs aux administrations ayant une compétence environnementale. Enfin, un dernier groupe est composé des animateurs des sites Natura 2000.

Afin de **connaître le degré de connaissance et de prise en compte du dispositif de l'EIN** par les groupes d'acteurs identifiés ci-dessus, plusieurs entités ont été interrogées. Ces entretiens ont permis de mettre en avant les principales difficultés pouvant être rencontrées. Concernant le groupe des pétitionnaires, la réalisation d'une évaluation des incidences peut leur être très compliquée, surtout en ce qui concerne les petits porteurs de projet qui n'ont pas forcément les moyens de faire appel à un bureau d'étude. Pour ceux qui la réalisent seuls, l'appropriation des DOCOB peut être difficile. Les services instructeurs de la DRIEE et de la DDT possédant des compétences en matière environnementale sont assez bien mobilisés. Les animateurs ont quant à eux une bonne connaissance des enjeux locaux et sont beaucoup sollicités par les porteurs de projet.

Face à ce constat, plusieurs points peuvent être améliorés. Il s'agit notamment de réaliser des efforts de communication, d'améliorer les compétences des acteurs, de mieux prendre en compte le dispositif de l'EIN notamment en rédigeant des synthèses/extraits des DOCOB.

- Les outils d'aide à la compréhension et à la prise en compte de l'EIN

Afin de mieux répondre aux difficultés des acteurs, deux outils ont été développés lors de l'étude. Le premier consiste à **fournir aux animateurs une plaquette d'information sur l'EIN** et sur leur rôle, tandis que le second propose **une méthodologie de conception d'une carte de sensibilités**.

La plaquette d'information comprend plusieurs volets reprenant une définition de l'EIN, le niveau d'implication de l'animateur, les principaux textes réglementaires, les outils à disposition des animateurs et des liens utiles. Par ailleurs, elle précise également l'identité du référent départemental Natura 2000. Cet outil sera diffusé après validation.

**La carte des sensibilités est conçue comme un outil d'alerte.** Sa lisibilité doit permettre de faciliter la réalisation et l'instruction de l'EIN en mettant en évidence les interactions possibles entre les pressions/impacts des projets et les exigences écologiques du site. La carte permet aux pétitionnaires de définir les mesures de suppression et/ou de réduction des projets concernés. Les projets peuvent en effet entraîner des dégradations voire des destructions des habitats ou des espèces ou occasionner un dérangement. L'EIN est à ce titre, un outil de prévention des atteintes aux sites.

La carte des sensibilités a été développée en collaboration avec l'AEV d'Ile-de-France qui anime le site Natura 2000 des Boucles de la Marne. Deux entités ont déjà été cartographiées, la boucle de Meaux et celle de Trilbardou.

Pour établir une carte des sensibilités, il a été choisi une méthode analytique pouvant être reproduite sur d'autres sites. La première étape consiste à recueillir les

informations du DOCOB et à les mettre à jour si nécessaire en procédant à un examen de terrain. Puis, le site est divisé en plusieurs secteurs selon les habitats et/ou espèces qu'il comporte. Une grille d'analyse comprenant trois critères de sensibilité prioritaires est appliquée à chaque secteur. Les critères sont associés à des notations permettant, *in fine*, d'évaluer la sensibilité d'un secteur. Les critères choisis dans le DOCOB sont les enjeux de conservation des espèces, l'utilisation du secteur par l'espèce concernée et la situation du secteur par rapport au périmètre du site (dans ou hors site Natura). A ces critères objectifs peuvent s'ajouter des informations techniques à « dire d'experts », qui apportent une part de subjectivité à la méthode.

La boucle de Trilbardou recèle une grande richesse ornithologique et réunit de nombreux enjeux écologiques et humains. La méthode de cartographie a permis de définir trois classes de sensibilités. La méthode tient aussi compte de ce que l'on peut qualifier de « dire d'experts » (réalité de terrain, rareté d'une espèce, etc) qui apportent une part de subjectivité et peuvent faire pencher la balance et modifier la note finale d'un secteur.

Cette première expérimentation permet de dresser un bilan des atouts et faiblesses de cet outil au service de l'EIN. L'outil est visuel, complet, puisqu'il synthétise différents enjeux et est adapté aux ZPS. Toutefois, il peut induire des biais de lecture et d'interprétation et peut parfois être mal utilisé. De plus, son élaboration demeure complexe et assez chronophage. En outre, cet outil est moins adapté aux sites abritant des habitats et des espèces multiples. Enfin, il paraît judicieux de confier l'élaboration de cet outil aux experts de terrain que sont les animateurs des sites.

# Clôture

## Loïc AGNÈS

*Chef du pôle Biodiversité, écosystèmes et CITES à la DRIEE*

Cette journée d'échange n'ayant pas eu lieu depuis 2009, elle était l'occasion de retisser des liens entre les acteurs et d'inciter à la création d'un réseau stable tout au long de l'année. Vous êtes tous détenteurs d'un savoir-faire et d'une expérience dans vos domaines d'actions propres qu'il est souhaitable de partager ensemble. Il vous sera distribué un questionnaire de satisfaction où vous pourrez aussi indiquer les sujets que vous souhaitez voir traiter lors d'une prochaine journée technique.

Les différentes présentations ont permis de mettre en valeur le rôle crucial des animateurs et des acteurs de terrains que vous représentez. Les thèmes forts de la journée ont été l'évaluation de l'état de conservation des sites, avec notamment la présentation de la méthodologie du MNHN à appliquer dans tous les sites, des exemples de gestion de sites (votre fort intérêt pour le marais de Larchant, en fera peut-être la prochaine destination du réseau !), et la mise en place par l'État du dispositif des évaluations des incidences. Pour chacune de ces thématiques, nous avons souhaité insister sur le rôle d'animateur des sites Natura 2000.

Enfin, je remercie les participants et les organisateurs qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.



# Sigles

AEV : Agence des espaces verts

ARNML : Association de la réserve naturelle du marais de Larchant

COPIL : Comité de pilotage

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DOCOB : Document d'objectifs

DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EIN : Evaluation des incidences

MAEt : Mesures agro-environnementales territorialisées

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle

OGE : Office de génie écologique

ONF : Office national des forêts

PNR : Parc naturel régional

RNR : Réserve naturelle régionale

SAU : Surface agricole utile

SIC : Site d'importance communautaire

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation



Journée technique « Natura 2000 »  
12 juin 2012

© DRIEE Ile-de-France